

x

AFFAIRE N° 19 - Acquisition d'un terrain bâti appartenant à Monsieur HUO-CHA-SI.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La réalisation du Boulevard de Ceinture Sud fait obligation à Monsieur HUO-CHA-SI de céder à la Municipalité son immeuble situé à l'angle de la ruelle Técher et la rue Mazagan.

Ce propriétaire est disposé à opérer une transaction sur la base de 310 000 F, conforme à l'estimation du Service des Domaines.

Je vous demande, en conséquence, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à faire l'acquisition de l'immeuble HUO-CHA-SI pour le prix de 310 000 F.

La dépense sera imputée au Chapitre 901 - Article 210 du Budget Communal.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

x

x

x

vu  
Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire des Finances  
et des Collectivités Locales  
Signé: Paul PASTOR  
Pour copie conforme  
Saint-Denis, le 26 octobre 1976  
Le chef de Bureau délégué  
J. LACOSTE